

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE (17)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – HABITAT

DOSSIER ENQUETE PUBLIQUE

REPONSES A L'AVIS DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ -INOQ

PROPOSITIONS DE REPONSES A L'AVIS DE L'INOQ LORS DE L'ARRET DU PROJET DE PLUI-H LE 23 OCTOBRE 2020, SOUS RESERVE DE LEUR PRISE EN COMPTE LORS DE L'APPROBATION DU PLUI-H

| N° | Avis | Propositions de réponses à l'avis, sous réserve de la validation du conseil communautaire lors de l'approbation du PLUI-h |
|----|--|--|
| 1 | Le PADD affiche la volonté de "conforter l'agriculture et assurer la coexistence avec son voisinage", notamment par la réduction de la consommation des terres agricoles, l'accompagnement et le développement économique du secteur primaire et la préservation des exploitations agricoles. La collectivité souhaite également "oeuvrer pour un développement urbain maîtrisé en tenant compte des risques et des nuisances" et en particulier limiter l'imperméabilisation des sols. Cet affichage ne peut que satisfaire l'institut. | Cette observation n'amène pas de réponse particulière. |
| 2 | Si le diagnostic agricole fait état des exploitations présentes sur le territoire, de leurs structurations, de leurs dynamiques, de leurs évolutions et de leurs attentes, il est regrettable que nulle part, dans l'ensemble des pièces constitutives du document, ne soit fait mention des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) précités. | Cela sera ajouté dans le diagnostic par la Chambre d'Agriculture |
| 3 | Les AOC "Beurre Charentes-Poitou" et "Cognac" ne font pas l'objet d'une délimitation à l'échelle de parcelles ou de sections cadastrales et c'est donc l'ensemble du territoire de l'aire géographique qui est susceptible d'être concerné par ces productions. Il en est de même pour les IGP citées. L'AOC "pineau des Charentes" fait l'objet quant à elle d'une identification parcellaire au préalable d'une production éventuelle. | Cela sera ajouté dans le diagnostic par la Chambre d'Agriculture, après obtention de la base de données par l'INOQ. |
| 4 | En 2018, 17 ha sont plantés en vignes sur le territoire. Toutefois, aucun siège d'exploitation viticole sous SICS n'est recensé. En 2016, 43 exploitations agricoles productrices de lait à destination d'AOC "Beurre Charentes-Poitou" sont recensées sur le territoire, ainsi que 21 opérateurs habilités à produire la Spécialité Traditionnelle Garantie "moules de Bouchot". Quelques opérateurs sous Label Rouge et IGP sont également identifiés. | Cela sera ajouté dans le diagnostic par la Chambre d'Agriculture, après obtention de la base de données par l'INOQ. |
| 5 | Le zonage proposé par la collectivité devrait permettre la construction de près de 2900 logements à l'horizon 2030 en extension ou en densification de l'urbanisation actuelle, ce qui devrait se traduire par une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de l'ordre de 93,7ha.... Ainsi, la consommation foncière d'espaces agricoles apparaît-elle globalement maîtrisée. | Cette observation n'amène pas de réponse particulière. |